

Le Bulletin

INFOS COTE D'OR

Trésorerie des HLM de Dijon : Inventaire après liquidation

Février-Mars 2011

Numéro 130

Dans ce numéro

- 1 Trésorerie des HLM
- 2 Vos représentants CGT.
- 3 Prime de Fonctions et de Résultat (PFR).
- 4 Nouvelles diverses et Ponts Naturels.



L'image ci-dessus illustre avec quelle élégance la société ORVITIS a informé ses locataires des changements dans sa gestion. Outre le fait que le Trésor Public n'existe plus en Côte d'Or (sauf quand il faut lui faire un chèque), il semblerait d'après les agents de la Trésorerie qu'ORVITIS s'était engagé à élaborer sa communication en collaboration avec eux-mêmes ou au moins avec la direction locale. Les agents n'ayant pas été consultés, on n'ose croire que le cabinet de communication de la DRFIP de Bourgogne (essayez de le dire sans respirer, c'est excellent pour le souffle) ait pu collaborer à cette image injurieuse pour nos services. Ce « STOP » est là certainement pour signifier que ce mode de gestion avait trop longtemps duré et qu'il fallait faire enfin place au progrès, c'est à dire à la privatisation de la tenue de la comptabilité de l'ex-Office Départemental des HLM (toutes ces dénominations en « IS » cachent souvent des vérités toutes simples) .

Par contre, suite à cette décision de la société ORVITIS de ne plus faire appel à un comptable public et d'utiliser des centres d'encaissement privatisés (centre encaissement de Limoges ou le siège d'ORVITIS), le poste a subi une réduction d'effectif évaluée par la grâce de l'ORE à 7 emplois.

La direction s'était engagée à recevoir en entretien les agents qui ont demandé leur mutation : les collègues sont dépités à ce jour car ils vont changer de poste sans avoir pu s'entretenir avec les responsables des Ressources Humaines. En théorie, si personne n'avait fait sa demande de mutation, aucun agent n'aurait été obligé de quitter ce poste comptable. Par contre il y aurait eu un surplus de personnel. Pas pour longtemps car on peut supposer que la direction aurait incité les agents à déposer leur demande de mutation. Mais, par chance pour la direction et parce qu'à

(suite au verso)

CONTACTS

Vos élus CGT en CAP :

Agents de recouvrement (AR-ARP2-ARP1) : BAILLY Catherine (TG-Pensions), BOUCHON Marlène (TG Pensions), SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve).

Contrôleurs : MONIN Pierre-Yves (TG-DI), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), KASPRZYK Philippe (TG Pensions), BERNIER Jacques (T. Dijon Banlieue), BREGAND Jacqueline (T. Vitteaux).

Inspecteurs : GUYENNOT Pascal (TG-DI) et ROUF Catherine (TG-Compta).

Filière Fiscale Cadres C : DIAFERIA Marie-France et CORDIER Pascale . **Cadres B :** CORNU Marc et TRIBUT Agnès.

Vos représentants CGT en CTPD :

BAILLY Catherine (TG-Pensions), BOURDIN Arnaud (TG-DI), CLERE Jean-Claude (TG DI), BERREUR Florence (CDI-Dijon Nord), CORDIER Pascale (CDI-Dijon Sud), RICHARD Valérie (CDI-Dijon Nord), DOYONNARD Sylvie (EDR), BOUCHON Marlène.

Vos représentants CGT au Comité Hygiène et Sécurité (CHS-DI) : BOURDIN Arnaud (TG-DI 03-80-28-29-67) , DOYONNARD Sylvie (EDR) et RICHARD Valérie.

Vos représentants CGT au Comité Action Sociale et Sanitaire (CDAS) : SEIGNEZ Sylvaine (T. Chenôve 03-80-54-07-20) et PETEY Marie-Claude (TG Dépôts 03-80-59-27-18).

une époque beaucoup d'agents souhaitaient quitter ce poste, il y a eu autant de demandes de mutations que de suppressions d'emplois. Ce qui a, en apparence, simplifié les choses., en tous cas pour la direction locale. Les agents, eux, espéraient un peu plus d'écoute. En juin 2010, lors d'une CAP, la direction s'était d'ailleurs engagée à faire bénéficier des mêmes mesures d'accompagnement du plan social (entretiens préalables notamment) aux agents du poste HLM qu'aux agents du Centre Régional des Pensions. Promesse sur laquelle elle s'est allégrement assise depuis !! Ce qui explique qu'aux CAP du 25/01/2011, les élus CGT aient refusé de voter les mouvements impliqués par cette restructuration. Car il s'agit bien d'une restructuration : les agents volontaires pour partir étaient répartis dans tous les secteurs de la Trésorerie, leur départ a entraîné une désorganisation profonde du service qui commence seulement à se résorber. Mais, pendant cette période de transition, la souffrance de nos collègues fut grande et le soutien de la direction absent. Les bouleversements ne sont pas pour autant finis car bientôt c'est l'OPAC, propriétaire des locaux, qui veut profiter du départ d'ORVITIS pour récupérer la surface libérée par le départ des collègues et lancer des travaux d'aménagement du bâtiment. De ce fait, le poste comptable va perdre environ la moitié de sa surface au sol et la négociation est serrée avec le propriétaire pour assurer la continuité du service pendant les travaux tout en assurant la sécurité du personnel et des fonds. Nous serons derrière les agents pour qu'ils ne subissent pas indéfiniment les conséquences de choix qui se font hors de leur portée mais dans lesquels les responsables départementaux devraient afficher un soutien beaucoup plus actif. Mais, ce transfert de tâches est préjudiciable pour l'ensemble des locataires d'ORVITIS. La plupart des usagers sont de condition modeste et venaient souvent régler leur loyer en espèce à la Trésorerie (car cela reste encore un service gratuit). Maintenant, ces personnes devront s'adresser à des centres d'encaissement privés et plus coûteux.

Au 01/02/2011, ce service va utiliser la pointeuse régie par Agora. Les collègues nous ont mentionné les difficultés qu'ils rencontrent dans les applications AGORA et HELIOS (lenteur, mauvais fonctionnement etc...). Ils sont évidemment aussi préoccupés par la refonte de notre statut, de nos règles de vie au sein de notre administration fusionnée, de nos règles de notation, ainsi que par d'éventuelles possibilités de mise en place de primes de performance. (à suivre ...)

SUPPRIMER TOUTES NOS PRIMES ET LES TRANSFORMER EN UNE PRIME MODULABLE !

La Prime de Fonctions et de Résultat (PFR) est un dispositif indemnitaire qui va donc remplacer toutes nos primes (terminée la prime de rendement !....) dès le début 2012. La PFR comprend deux parts cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre par application de coefficients multiplicateurs: L'une sera liée à notre fonction et l'autre à nos résultats.

Lors de la transformation, le montant individuel de toutes nos primes serait maintenu et réparti entre ces deux parts:

- Une première part liée aux fonctions exercées - modulable de 1 à 6 pour tenir compte des responsabilités, du niveau d'expertise... qui repose sur une typologie des postes (organigramme fonctionnel ?). **On passera progressivement d'une Fonction Publique de carrière (Statut!) à une fonction publique de métiers (Contrat ?)...**

- Une seconde part liée aux résultats individuels - modulable de ZERO à 6:

C'est **la prime au mérite** qui découlera directement de l'entretien d'évaluation. L'enveloppe de crédits étant prédéterminée, on comprend que la masse financière globale que représentent nos anciennes primes sera finalement revue à la baisse. Le montant attribué au titre des **résultats individuels** étant bien évidemment appelé à évoluer chaque année dans un cadre **contingenté**, il y aura certes quelques évolutions positives (la carotte) mais il y aura surtout **des baisses de revenus** pour beaucoup d'entre nous (le bâton) !

Extraits*: *"...ce montant global (nos anciennes primes) [...] pourra baisser si l'entretien d'évaluation annuel conduisait le chef de service notateur à constater une absence d'atteinte des objectifs ou une "détérioration" de la manière de servir "...* Le coefficient Zéro multiplié par un taux de référence, ça fait toujours zéro et ça permet de faire purement et simplement disparaître une partie des primes dont tout le monde bénéficie aujourd'hui... CQFD. **Bienvenue à France Télécom.**

* Pour les sceptiques, allez sur le site de la Fonction Publique (accessible depuis Portail Métiers): un nombre impressionnant de documents émanant de l'administration sont disponibles (Nous vous conseillons la brochure "**Construisons ensemble la Fonction Publique de Demain : Prime de Fonctions et de Résultats/ Questions Réponses**" qui nous a servi pour ce bref topo)

PONTS NATURELS

Ils ont été fixés en CTPD le 01/02/2011 pour cette année aux dates suivantes :

Les 03 juin, 15 juillet et 31 octobre 2011

La direction précise qu'une autorisation d'absence exceptionnelle est donnée à chaque agent pour l'un des trois ponts. Pour les autres ponts, les agents pourront poser soit une journée de récupération d'horaire variable, soit un jour d'ARTT, soit un jour de congé.

Nouvelles diverses

Le service Liaison-Rémunérations emménagera au Mathis vers le 20 avril –Déménagement de la Trésorerie de Mirebeau prévu le 01/09/2011 dans un bâtiment appartenant à la Communauté de Commune de Mirebeau (qui héberge déjà d'autres administrations) .